

Frühjahrsession 1946.

658

Kleine Anfrage Fenk vom 18. Dezember 1945.

Mit Hilfe des Bundes hat unser Land vor dem Kriege eine erfolgreiche Kolonisation, vorwiegend nach südamerikanischen Staaten unterhalten und dadurch weichen Schweizerbürger und seiner Familie zu einer Existenz verholfen, die in unserem Lande nicht finden konnten. Diese Aktion wurde begreiflicherweise während des Krieges vollständig eingestellt.

Ist der Bundesrat aber nicht auch der Auffassung, dass nach Wiedereintritt normaler Verhältnisse diese Aktion wieder aufgenommen werden sollte, das schon mit Rücksicht darauf, dass eine starke Uebersölkerung in unserem Lande eingetreten ist und eine Entlastung erforderlich ist?

Freitag, 8. März 1946.

Kleine Anfrage Fenk.

Volkswirtschaftsdepartement. Antrag vom 4. März 1946.

Am 18. Dezember 1945 hat Herr Nationalrat Fenk eine Kleine Anfrage betr. Schweizer Kolonisation im Ausland eingereicht. Sie wird wie folgt beantwortet: (s. Beilage).

An den Nationalrat.

Protokollauszug an das Volkswirtschaftsdepartement (Generalsekretariat 1, Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit 4) und an das Sekretariat der Bundesversammlung zum Vollzug.

Für getreuen Auszug,
Der Protokollführer:

F Weber

ROUNDEAU NATIONAL
Session de printemps 1946.

Question Fenk du 18 décembre 1945.

Avant la guerre et grâce aux subventions fédérales, notre pays entretenait de florissantes colonies de Suisses à l'étranger, notamment dans l'Amérique du sud, ce qui a permis à nombre de nos concitoyens et de leurs familles d'y trouver une existence qu'ils n'étaient pas parvenus à se créer en Suisse. La guerre a naturellement fait cesser complètement cette émigration.

Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu' aussitôt que les conditions normales le permettraient, il y aurait lieu de reprendre cette œuvre, ce serait en effet un moyen de la surpopulation due au retour de nombreux Suisses qui résident dans les États belligérants et de la nécessité qu'il y a de remédier à cette situation?

Est-il prêt à accorder à cet effet les crédits nécessaires et à aider ainsi les Suisses entrepreneurs à se créer une existence à l'étranger?

Réponse du Conseil fédéral.

Les autorités fédérales ne méconnaissent pas l'importance de la question soulevée par votre question, et, ces derniers temps surtout, le problème de l'émigration a été étudié de très près, ces dernières années surtout, le problème de l'émigration. Des mesures ont déjà été envisagées pour permettre à nos concitoyens qui, en particulier aux agriculteurs, de mettre à profit les occasions qui pourraient s'offrir à eux de s'établir à l'étranger dans les conditions les plus favorables. A ce propos, il est entendu qu'il serait possible d'accorder des crédits, et dans quelles limites, et dans quel cas on aurait besoin pour s'établir à l'étranger, étant bien entendu que ces projets devraient être réalisables et tenir compte des intérêts de notre pays. Il importe toutefois de remarquer, d'une manière générale, que la situation exige beaucoup de prudence, car la situation est encore si incertaine dans la plupart des pays qu'il est impossible ces temps prochains de mettre nos projets de colonisation à exécution sans quelque chance de succès.



NATIONALRAT
Frühjahrssession 1946.

Kleine Anfrage Fenk vom 18. Dezember 1945.

Mit Hilfe des Bundes hat unser Land vor dem Kriege eine erfolgreiche Kolonisation, vorwiegend nach südamerikanischen Staaten unterhalten und dadurch manchem Schweizerbürger und seiner Familie zu einer Existenz verholfen, die in unserem Lande nicht finden konnten. Diese Aktion wurde begreiflicherweise während des Krieges vollständig eingestellt.

Ist der Bundesrat aber nicht auch der Auffassung, dass nach Wiedereintritt normaler Verhältnisse diese Aktion wieder aufgenommen werden sollte, das schon mit Rücksicht darauf, dass zufolge der Rückkehr vieler Auslandschweizer aus den Kriegsstaaten eine starke Uebervölkerung in unserem Lande eingetreten ist und sich nach dieser Richtung eine Entlastung aufdrängt?

Ist der Bundesrat bereit, für den genannten Zweck die nötigen Mittel zur Verfügung zu stellen und wagemutigen Schweizerbürgern zur Gründung einer Existenz im Auslande zu verhelfen?

Antwort des Bundesrates.

Den Bundesbehörden ist die Bedeutung der Frage nicht entgangen und sie verfolgen gerade in letzter Zeit das Problem der Auswanderung mit grösster Aufmerksamkeit. Bereits wurden Massnahmen in Aussicht genommen, die es unsern künftigen Auswanderern, insbesondere landwirtschaftlichen Siedlern, ermöglichen sollen, sich etwaige Gelegenheiten im Ausland unter tunlichst günstigen Bedingungen zunutze zu machen. In diesem Zusammenhang wird auch geprüft, ob und inwieweit Auswanderungswilligen, denen es an den zur Durchführung ihrer Pläne nötigen eigenen Mitteln fehlt, Darlehen gewährt werden können. Dabei wäre es selbstverständliche Voraussetzung, dass diese Pläne ausführbar sind und den Bedürfnissen unserer Volkswirtschaft Rechnung tragen. Ganz allgemein ist zu sagen, dass die Kolonisation grosse Vorsicht erfordert, und dass meistens die Lage im Ausland gegenwärtig noch so unsicher ist, dass Kolonisationsprojekte in nächster Zeit nicht mit Aussicht auf Erfolg verwirklicht werden können.

CONSEIL NATIONAL
Session de printemps 1946.

Question Fenk du 18 décembre 1945.

Avant la guerre et grâce aux subventions fédérales, notre pays entretenait de florissantes colonies de Suisses à l'étranger, notamment dans l'Amérique du sud, ce qui a permis à nombre de nos concitoyens et de leurs familles d'y trouver une existence qu'ils n'étaient pas parvenus à se créer en Suisse. La guerre a naturellement fait cesser complètement cette émigration.

Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'aussitôt que les conditions normales le permettront, il y aurait lieu de reprendre cette oeuvre, ne serait-ce qu'en raison de la surpopulation due au retour de nombreux Suisses qui résidaient dans les Etats belligérants et de la nécessité qu'il y a de remédier à cette situation?

Est-il prêt à accorder à cet effet les crédits nécessaires et à aider ainsi les Suisses entreprenants à se créer une existence à l'étranger?

Réponse du Conseil fédéral.

Les autorités fédérales ne méconnaissent pas l'importance de la question. Elles suivent de très près, ces derniers temps surtout, le problème de l'émigration. Des mesures ont déjà été envisagées pour permettre à nos futurs émigrants, en particulier aux agriculteurs, de mettre à profit les occasions qui pourraient s'offrir à eux de s'établir à l'étranger dans les conditions les plus favorables. A ce propos, l'on examine en outre s'il serait possible d'accorder des prêts, et dans quelles limites, à ceux qui en auraient besoin pour s'établir à l'étranger, étant bien entendu que leurs projets devraient être réalisables et tenir compte des intérêts de notre économie. Il importe toutefois de remarquer, d'une manière générale, que la colonisation exige beaucoup de prudence que la situation est encore si incertaine dans la plupart des pays qu'il sera impossible ces temps prochains de mettre des projets de colonisation à exécution avec quelque chance de succès.